

Que faire?

LE CHOC FUT OBSÉDANT; LE COMMENTAIRE OBSESSIONNEL. IL Y EUT LA FRAPPE; PUIS LE MARTÈLEMENT IMPOSÉ ET INTÉRIORISÉ.

Aux éditoriaux, aux reportages, aux éditions spéciales, aux avis des experts en tout genre, à cette poussière verbale opaque par surabondance, qu'ajouter dans l'attente de l'acte II, la réponse américaine? On en mesure la difficulté puisqu'elle doit être forte, à la hauteur de l'agression, mais ciblée et comprise de manière que ne se propagent pas le feu et, par réaction en chaîne, la haine. La force de l'événement se mesure aussi à la manière dont est relativisé l'ordinaire de notre quotidien. Malgré tout, faire son travail et la critique de la si peu épique politique suisse. Et constater aussi que la Suisse n'est pas un îlot. On peut déjà recenser, car ils feront l'actualité, les chapitres des remises en cause. La conception d'Armée XXI, tous les commentateurs l'ont dit. On verra si le Conseil fédéral aura le courage de retirer la mauvaise copie mise en consultation pour se donner le temps et les moyens d'une nouvelle réflexion. La place financière suisse sera touchée, elle aussi. La lutte contre le terrorisme implique que l'on repère les canaux financiers qui assurent son ravitaillement. Or ces canaux ne sont pas différents de ceux du blanchiment, de tous ceux qui permettent d'échapper aux obligations et au contrôle étatique. Si les Etats-Unis exigent des banques des mesures extraordinaires, les banques suisses s'inclineront comme elles l'ont toujours fait lorsqu'il s'agit des Etats-

Unis. La Fondation suisse solidaire, même dans sa version rabotée et sans ambition, prendra un nouveau sens. Et au-delà, la coopération aux pays défavorisés devra être redéfinie et dotée de moyens renforcés en hommes, en argent, en transmission de savoirs et de techniques. Les clandestins et les requérants d'asile seront aussi concernés. S'opposeront ceux qui, comme nous, voient dans la régularisation non seulement un geste humanitaire mais encore un assainissement et les sécuritaires qui demanderont une accélération des exclusions.

Le débat d'adhésion à l'ONU en sera revigoré parce que le rôle même de l'ONU, dans les semaines qui viennent, sera mis à l'épreuve. Se renforcera-t-elle comme un lieu où se discute et s'impose l'ordre mondial ou sera-t-elle laissée pour compte au profit de la coalition que les Etats-Unis grouperont autour d'eux? Même le dossier européen sera réactualisé, non seulement parce que, avec ou sans Schengen, la Suisse sera appelée à coordonner ses efforts policiers, mais parce que la manière dont l'Union européenne jouera ou ne jouera pas son rôle sera une mesure de son attractivité.

La Suisse aura à vivre, à son échelle, l'histoire contemporaine. AG

La force de l'événement se mesure aussi à la manière dont est relativisé l'ordinaire de notre quotidien

Sommaire

Attentats: La presse fait bien ses enquêtes (p. 2)

Au Parlement: Familles élargies (p. 3)

Logement: Le retour de la pénurie donne des droits aux Vaudois (p. 4)

Finances vaudoises: Vaud boucle son budget en catastrophe (p. 5)

Forum: Entre conséquences et résistance (p. 6)

Médicaments: Bayer a-t-il été sacrifié? (p. 7)

La presse fait bien ses enquêtes

A la suite des attentats du mardi 11 septembre, les médias ont fait un immense effort d'information. Les grands journaux ont fourni chacun en cinq jours des dizaines de pages spéciales, le plus souvent bien faites et d'une lecture instructive. Bref parcours comparatif à travers la presse du mercredi 12 au lundi 17 septembre.

De part et d'autre de la Sarine, le style est d'emblée différent, faisant davantage de place à l'image et à l'émotion en Suisse romande. Les quotidiens francophones, *24 Heures* et *Le Temps* en tête, parlent de guerre dès le lendemain des attentats, alors que la *NZZ* se contente de dénoncer des « actes de terrorisme barbare ». De son côté, le *TagesAnzeiger* considère que le conflit culturel, devenu flagrant le 11 septembre, pourrait marquer le déclenchement de la « guerre des civilisations » annoncée lors de la chute du Mur de Berlin et restée virtuelle depuis lors.

Le traitement du rapport texte/image, différent de part et d'autre de la Sarine, se retrouve chez nos voisins

Analyses

Dès le surlendemain des attentats, la presse alémanique, hormis le *Blick* et les quotidiens gratuits évidemment, ne laisse plus qu'une seule photo, de format réduit, en première page, incitant le lecteur à s'enfoncer dans de longs articles documentaires et des analyses de différents points de vue (politique, militaire, socio-économique, financier, technique). Un travail multiple et approfondi que la presse romande fait aussi, avec des moyens évidemment plus modestes. La qualité de leur travail vaut une mention particulière à *La Liberté* et au *Temps*.

Ce dernier, qui aura publié trois jours de suite une photo occupant la majeure partie de sa une, en a même oublié d'indiquer en tête la date de parution de son édition du jeudi 13.

Diffusions rapides

La presse dominicale poursuit dans la ligne habituelle: beaucoup de gros titres et d'images dans *Le Matin* comme dans le *SonntagsBlick* et même chez son correspondant chic intitulé *dimanche.ch*. Malgré l'ampleur des moyens investis et le nombre des cahiers épaissis pour l'occasion, on y trouve peu de révélations originales... grâce à l'Office fédéral de la police, qui a bien su exploiter les publications de la maison Ringier et la SSR pour répercuter les premiers résultats des investigations faites en Suisse. Que certains assimilent cyniquement à un coup de pub pour les fameux couteaux à croix blanche, qui auraient pu se passer de cette promotion pour le moins paradoxale.

Côté Ringier toujours, on relève une belle complémentarité entre les deux hebdomadaires *L'Illustré* et *L'Hebdo*. Le premier était diffusé comme d'habitude le mercredi, sans référence aux attentats de la veille et se rattrapait par un cahier d'images publié le lendemain. Quant à

L'Hebdo, qui paraît d'ordinaire le jeudi, il parvenait à sortir de presse dès le mercredi 12 septembre, avec une couverture et une douzaine de pages sur « le choc » américain.

A noter que le traitement du rapport texte/image, différent de part et d'autre de la Sarine, se retrouve chez nos voisins. Tandis que *Le Figaro* et même *Le Monde* sortaient deux jours de suite avec une photo et non une caricature à la une, la *Frankfurter Allgemeine* ne publiait pas la moindre image en première page, à peine « garnie » dans ces deux autres quotidiens de grand format que sont *Die Welt* (paraissant à Berlin) ou la *Süddeutsche Zeitung* (Munich).

Ce qu'a dit la presse économique

Du côté de la presse économique enfin, les événements du mardi 11 ont donné matière à d'innombrables commentaires, sauf dans la *Schweizerische Handelszeitung*, sous presse à l'heure des attentats. En revanche, *L'Agefi* dès le mercredi 12, le *Cash* du vendredi 14 septembre, le bihebdomadaire *Finanz und Wirtschaft* du samedi 15, *The Economist* daté du même jour et l'édition européenne de *BusinessWeek*, mise en vente en fin de semaine (mais antidatée du 24 septembre!) consacrent de nombreuses pages aux effets possibles à court et moyen terme des attentats sur New York et

Washington. Bien sûr, le *Financial Times* parle aussi abondamment de ce qu'il appelle sobrement « *the assault on America* », se montrant particulièrement préoccupé tant par « la fin de Wall Street » (édition du 15 septembre) que par sa réouverture formelle (17.9). Dans l'ensemble, la presse économique laisse transparaître, derrière le sentiment d'horreur partagé par les milieux d'affaires, le secret espoir d'une relance possible de la conjoncture aux Etats-Unis, où la consommation et même les investissements stagnent dangereusement depuis des mois. Ces attentes non exprimées, inavouables dans les circonstances actuelles, pourraient bien prendre prochainement la forme d'appels au « civisme du porte-monnaie » des acheteurs et des constructeurs américains.

Pour l'heure, personne n'évoque franchement les gigantesques marchés ouverts par une guerre ou par la sécurisation du territoire, des infrastructures, des transports et installations, donc des populations. Mais, de toute évidence, on compte sur le « business sécuritaire » pour soutenir les cours et affaires des sociétés actives dans la lutte contre un terrorisme multiforme, que les philosophes et les sociologues devraient de toute urgence être appelés à combattre aux côtés des stratèges militaires et policiers. *yj*

Familles élargies

Etrange hasard du calendrier. La session parlementaire de cet automne s'inscrit, cette année, sous le thème de la famille: famille au sens large, celle de l'appartenance de la Suisse à la communauté internationale. Famille nucléaire, famille « intérieure », quand il s'agit de débattre fiscalité et assurance maladie.

A l'ouverture, déjà, le président du Conseil national, Peter Hess, a rappelé la solidarité suisse à l'égard des victimes des attentats meurtriers aux Etats-Unis. Propos relayés à l'unanimité par les formations politiques. Oui, la Suisse peut jouer un rôle dans la résolution des conflits internationaux, proposer ses bons offices, renforcer les mesures de coopération. Oui, la Suisse souhaite joindre sa partition au concert des Nations, et adhérer à l'ONU. Après le Conseil des Etats, la commission de politique extérieure du Conseil National s'est ralliée au principe de l'adhésion. Les deux contre-projets avancés par la minorité de la

commission – interdiction explicite de l'adhésion dans la Constitution pour l'une, marges de manœuvre au sein de l'ONU réduites pour l'autre – ont peu de chance de passer la rampe du National. Ambition presque identique avec le projet Fondation suisse solidaire, même chiche et raboté.

De la communauté familiale à la communauté internationale, le Parlement aura donc pour tâche de dessiner de nouveaux horizons

Aux questions de notre appartenance au monde et de notre capacité d'action et de coopération se succéderont celles qui concernent la politique familiale. Tant dans le domaine de la fiscalité que dans le dossier de l'assurance maladie. Le train de mesures proposé par Kaspar Villiger comprend une réforme de l'imposition des familles censée supprimer les inégalités entre couples mariés et concubins. Elle autorise, de plus, des déductions plus élevées pour les enfants. Insuffisant, selon la minorité de la commission d'économie et de redevance du Conseil national qui demande que les allocations pour enfants soient déduites non pas du revenu imposable, mais

de l'impôt à payer. Une formule qui avantagerait les bas revenus mais qui a peu de chance d'obtenir une majorité.

Autre enjeu déterminant pour les familles, le débat sur l'assurance maladie. Alors que les caisses annoncent pour le mois d'octobre une hausse de 10%, seront discutées aux Chambres toute une série de propositions. Celle de Thérèse Meyer, conseillère nationale PDC, qui propose des réductions de prime pour enfants, celle de Jacqueline Fehr, socialiste, qui demande la gratuité pour les assurés de moins de 18 ans. Enfin le Conseil des Etats devra se prononcer sur une proposition de la commission de la sécurité sociale et de la santé publique qui entend limiter la charge maximale de la prime à 8% du revenu du ménage; une façon de se débarrasser de l'initiative du PSS « La santé à prix abordable », suggérant le passage du système des primes par habitant aux cotisations calculées sur le revenu et la fortune des assurés.

Bref, de la communauté familiale à la communauté internationale, le Parlement a donc pour tâche de dessiner de nouveaux horizons. gs

Médias

Fosc.ch

Connaissez-vous le quotidien suisse dont le titre, en trois langues, se lit *shab.ch*, *fosc.ch*, *fusc.ch*? C'est tout simplement la *Feuille officielle suisse du commerce* dont le titre et la présentation ont été mis au goût du jour. Au surplus, la rédaction recommande l'envoi des manuscrits pour les publications officielles par e-mail à l'adresse: shab@seco.admin.ch.

Ajoutons que le journal du

Secrétariat d'Etat à l'économie paraît du lundi au vendredi. Il existe depuis 118 ans.

Sa lecture n'est pas flichonne mais souvent instructive. On y trouve, par exemple, les appels d'offres imposés par l'Accord de l'OMC sur les marchés publics. C'est ainsi que, dans le numéro du 11 septembre 2001, l'association Präsenz Bern met en soumission la fourniture de ballons en forme de zeppelin « blimps » pour l'Expo 02. cfp

Trois colonnes à la 07

Le quotidien gratuit *Metro-pol* vise une autre clientèle que *20 Minuten*. C'est ainsi qu'il publie chaque jour une colonne d'un auteur connu en page 7. Le mercredi, c'est en général le professeur d'histoire de la médecine, conseiller national UDC zurichois, Christoph Mörgeli, le jeudi le journaliste Kurt Siegenthaler, autrefois à la télévision suisse alémanique et le vendredi l'hôtelier de Brigue Peter Bodenmann. Ces con-

naisseurs de la politique fédérale sont très critiques dans leurs colonnes, ce qui provoque des réactions de lecteurs allant de la pleine adhésion à la totale réfutation.

Une analyse de ces colonnes portant sur quelques mois est-elle envisagée par un étudiant de l'Institut de journalisme? Cela permettrait de mesurer le poids des journaux gratuits qui continuent tous à paraître en Suisse alémanique. cfp

Le retour de la pénurie donne des droits aux Vaudois

La crise du logement avec un risque aggravé de hausses abusives de loyers est de retour. Mais les Vaudois disposent désormais de la même arme que les Genevois. En signant un bail, le locataire connaîtra le montant du loyer payé par son prédécesseur et pourra contester les augmentations excessives.

La nouvelle diffusée au début des vacances d'été est passée inaperçue, mais elle est importante et positive pour les locataires vaudois. Les propriétaires sont maintenant obligés, à la conclusion de tout nouveau bail, d'inscrire le montant de l'ancien loyer. Le locataire détectera immédiatement si le loyer a sensiblement augmenté. En prenant cette décision, le gouvernement vaudois n'a pas fait un geste de bonne volonté en faveur des locataires. Il a simplement appliqué une loi cantonale imposée il y a huit ans par une initiative populaire de l'ASLOCA qui entendait contraindre le canton à appliquer une norme fédérale facultative.

Une révolution juridique

Mis sous pression par le «boom» immobilier des années quatre-vingt, le parlement fédéral a adopté un nouveau droit du bail, entré en vigueur en 1990. Parmi les nouveautés, une petite révolution juridique. Lorsque sévit la pénurie de logements, les cantons peuvent rendre obligatoire la mention de l'ancien loyer lors de la conclusion de tout nouveau bail (art. 270 al.2 du Code des obligations). Fort de ce renseignement, le locataire qui constate une hausse abusive pourra alors contester le montant du loyer qu'il a provisoirement accepté en signant son bail.

Les juristes défenseurs des propriétaires ont protesté contre une disposition jugée contraire aux fondements même du droit: le respect du contrat signé. Pour les défenseurs des locataires, en revanche, il est légitime de contester un engagement s'il est signé sous la contrainte. En cas de pénurie, un locataire acceptera un bail à un prix exagéré pour ne pas devoir rester à la rue.

Laissons de côté la controverse juridique pour constater que la mention de l'ancien loyer a un effet modérateur bienvenu. Condamné à la transparence, le propriétaire aura quelques hésitations à majorer lourdement le loyer. Tout l'édifice de protection des locataires est d'ailleurs basé sur l'examen des hausses «légitimes» ou «abusives». Or le mécanisme ne peut fonctionner que si le locataire connaît l'ancien loyer.

Genève et Vaud installés dans la crise

Le canton de Genève, installé durablement dans la crise du logement, a d'emblée fait usage de la possibilité ouverte par le droit du bail. La mention de l'ancien loyer est obligatoire depuis 1990. Vaud a été plus réticent, arguant que la pénurie ne touche pas toutes les régions du canton. Devant ces tergiversations, l'ASLOCA a lancé une initiative pour forcer l'action des autorités. Avec succès. Une loi cantonale de 1993 impose la

mention de l'ancien loyer en cas de pénurie du logement. Elle précise qu'il y a pénurie lorsque le taux des logements vides descend au-dessous de 1,5 % dans l'ensemble du canton.

Pendant huit ans, les locataires vaudois n'ont pas pu bénéficier de la victoire de l'ASLOCA. La récession a augmenté le nombre des logements vides qui ont d'emblée dépassé la limite fixée par la loi. Mais la pénurie est revenue. Le relevé annuel des logements vacants montre un taux de 1,1 % pour

l'ensemble du canton de Vaud en dépit de larges différences régionales. Le Conseil d'Etat est donc contraint d'imposer la mention de l'ancien loyer. Depuis le 1^{er} août, le locataire qui entre dans un nouveau logement doit obligatoirement recevoir une formule officielle où figure l'ancien loyer. Elle précise en outre que le nouveau loyer peut être contesté comme abusif auprès de la commission de conciliation.

Une arme à utiliser sans hésitation en cas de hausse sensible. *at*

Pénurie différenciée

Le canton de Vaud a presque retrouvé la pénurie de logements des années de surchauffe. Le taux des logements locatifs vacants calculé pour l'ensemble du canton a évolué de la manière suivante à travers la grande crise des années nonante:

1991	0,9 %
1993	2,3 %
1995	3,1 %
1997	3,5 %
1999	2,2 %
2000	1,7 %
2001	1,1 %

La pénurie est également fort différente en fonction de la taille des logements. Le taux de logements disponibles est le suivant:

1 pièce	2,7 %
2 pièces	1,2 %
3 pièces	1 %
4 pièces	0,7 %
5 pièces	0,5 %

Source : Numerus, septembre 2001 Statistique Vaud (SCRIS).

Vaud boucle son budget en catastrophe

Depuis dix ans, le Conseil d'Etat vaudois cherche à équilibrer son budget. Si difficile que soit l'exercice, il n'est pas impossible. Vaud se situe pour ses ressources dans la moyenne supérieure des cantons suisses, mais il est, en finances publiques, le dernier de la classe. La solution (recettes ou charges) exigerait des mesures préparées et des mises en œuvre progressives. Or, chaque année, depuis dix ans, le Conseil d'Etat au vu des chiffres rouge vif tente d'agir dans l'urgence, provoque le désordre, ne résout rien et recommence. Faites quelque chose, crie une majorité qui avait promis un vrai spectacle et Polichinelle, avec son bâton, de gesticuler et faire des moulinets, cassant quelques vases. Qui donc applaudira?

Le budget 2002

Le budget 2002 était le dernier de la législature. Il devait impérativement descendre en dessous de la barre des 200 millions pour prouver une amélioration, relative, et plus encore pour que le Conseil

d'Etat ne perde pas la face. D'où deux mesures de dernière heure.

Le gouvernement augmente de manière substantielle l'horaire de travail des maîtres secondaires et des maîtres de gymnase. En 1968, le Grand Conseil à forte majorité radicale avait voté le statut des maîtres, l'estimant correspondre à l'horaire des ouvriers et des administratifs qui était à l'époque de 46 et 44 heures (voir ci-dessous). Depuis, celui de l'administration a été ramené à 42 h 30. Il sera prochainement abaissé à 41 h 30 et une cinquième semaine de vacances octroyée. Une enquête récente a établi une forte augmentation de la pénibilité du travail. Enfin les maîtres secondaires et surtout les maîtres de gymnase ont vu leur travail augmenter en raison de l'enclassement porté partout à la limite maximale. Comment dès lors justifier l'augmentation de la durée du travail d'une seule catégorie de fonctionnaires?

En 1994, cette question avait été étudiée avant que le Conseil d'Etat y renonce devant la force de la réaction, pour la ressortir

sept ans plus tard, in extremis, au moment de boucler son budget.

Quant aux communes, elles sont appelées à un rattrapage, c'est-à-dire à acquitter sur le champ leur part de la facture sociale qu'elles paient après une année écoulée. Ce rattrapage représente un montant élevé: 120 millions par année, sur deux ans. Si un effort supplémentaire peut être demandé aux communes (c'est la thèse du parti socialiste) encore faut-il répartir l'effort. Lausanne est particulièrement touchée. D'une part, elle mène à ses frais une politique sociale active; d'autre part, en raison du nombre de ses habitants, sa participation à la facture globale est lourde. Une vingtaine de millions en plus alors que son budget est déjà quasi bouclé. Mais politiquement et plus fondamentalement, l'Etat ne peut pas mener à la fois une politique de longue haleine sur la répartition des charges et des tâches canton-communes (Etacom) et trancher unilatéralement au moment de boucler son budget. gs

Le Conseil d'Etat a fait examiner si et comment pourrait être augmenté le cahier des charges des maîtres secondaires. Extraits d'un article paru dans DP 1189, 1994.

Lors de la révision fondamentale de la loi, la suggestion fut faite d'abandonner les 25 heures à Lausanne. Le conseiller d'Etat radical Décoppet défendit avec énergie les 25 heures.

Grand Conseil. Séance du 18 février 1908. M. Décoppet.

«Je répondrai à M. Landry que la disposition qu'il critique (les 25 heures, réd.) figure dans les lois anciennes (soit celles du 19^e siècle, réd.) et dans la loi actuelle. Elle a sa raison d'être. Les maîtres secondaires cantonaux sont payés par l'Etat et celui-ci leur dit: je n'exige pas davantage de vous. Tandis que les maîtres secondaires

communaux sont payés par les communes, abstraction faite du subside de l'Etat. Or, si les municipalités veulent réduire à 25 heures le nombre de leçons de leurs maîtres, j'y donne les deux mains. M. Landry suggère l'idée d'augmenter le nombre des heures pour les maîtres cantonaux. Voilà 25 ans qu'ils profitent de cette situation et du coup vous voudriez leur demander cinq heures de leçons de plus, par semaine. Cinq heures de leçons de plus, c'est beaucoup pour Lausanne et même ailleurs.»

En 1964, une volonté de réforme s'est manifestée. Le pays amorce sa grande mutation et croit aux vertus d'un enseignement de qualité. Il souhaite que le recrutement des maîtres soit de haut niveau.

Il faut donner un même statut aux collègues de Lausanne et du canton, cantonaliser le gymnase

des filles, aligner les maîtres de province sur ceux de Lausanne, au moins en ce qui concerne le cahier des charges. D'où l'unanimité des partis pour un horaire de 25 heures:

Séance du 17 février 1964, Jean-Jacques Leu (socialiste, rapporteur de la commission).

«Dès lors, c'est avec satisfaction que la commission accueille l'article 97 du projet, qui supprime la distinction entre maîtres et qui fixe uniformément l'horaire des leçons à 25 heures par semaine, avec possibilité de donner cinq heures supplémentaires (heures supplémentaires rétribuées, réd.)»

Le conseiller d'Etat radical Oguey était au banc gouvernemental. Pas d'opposition au Grand Conseil, qui souhaite une accélération de l'entrée en vigueur.

En 1968, La classification des fonctions est à l'ordre du jour. Elle est de la compétence du Conseil d'Etat. Mais le statut demeure défini par la loi. P. Graber et J.-P. Pradervand sont à l'époque membres du Conseil d'Etat.

Exposé des motifs du 23.9.1968. Projet de loi modifiant la loi de 1908 sur l'instruction secondaire.

«On doit admettre que les 25 heures d'enseignement d'un maître secondaire représentent un temps complet de travail, comparable aux 46 heures de l'ouvrier et aux 44,25 heures du fonctionnaire administratif.»

Le Grand Conseil ne l'a pas contesté. Depuis, l'horaire hebdomadaire des ouvriers et employés cantonaux a été ramené à 42 h 30 (40 heures dans de nombreuses communes et professions). ■

Entre conséquences et résistance

Dans toute discussion sur la mondialisation, ou sur la globalisation, il est facile de confondre cause et effet. La mondialisation est au départ un processus de transformation de la vie économique à la suite de l'introduction de technologies nouvelles, fondées sur l'informatisation, essentiellement dans le domaine des communications et des transports. Dans ce sens, la mondialisation est une réalité incontournable et irréversible, au même titre que la révolution industrielle qui a suivi l'invention de la machine à vapeur ou du moteur à explosion.

Et comme toutes les grandes transformations, cette mondialisation a des conséquences sociales, politiques et culturelles qui ne sont en aucun cas incontrournables ou irréversibles. Au contraire, elles sont le résultat d'un rapport de force entre ceux qui défendent le capital et ceux qui défendent le mouvement ouvrier.

Il est important d'avoir ces distinctions à l'esprit: d'abord, parce que nous pouvons concevoir un modèle de mondialisation conforme aux intérêts des travailleurs et, plus généralement, des peuples. La mondialisation n'est donc pas un phénomène auquel nous devons nous opposer, mais que nous devons nous approprier.

Les conséquences sociales et politiques de la mondialisation

Les effets de la mondialisation sur l'économie et sur la société sont désormais suffisamment connus. Mais il est nécessaire de revenir en détail sur les trois facteurs qui sont au centre des rapports de force sociaux et politiques. Il s'agit de l'essor des sociétés transnationales, du rôle de l'État et de la formation d'un marché global du travail.

Les sociétés transnationales (STN) sont le principal moteur et en même temps les principaux bénéficiaires des transformations technologiques qui sous-tendent la mondialisation. Elles sont environ 63 000 et, avec leurs 690 000 filiales, elles représentent un quart du PIB mondial et un tiers des exportations. Sur les 100 plus grandes économies du monde, 51 sont des STN et 49 des États.

La mondialisation n'est pas un phénomène auquel nous devons nous opposer, mais que nous devons nous approprier.

**Par Dan Gallin,
président du Global
Labour Institute (GLI)**

La concentration progressive du capital transnational aboutit à un contrôle de secteurs économiques clefs par un petit nombre de STN : télécommunications, pesticides, ordinateurs, produits pharmaceutiques, pétrole, alimentation, commerce de détail, commerce des matières premières, banques, assurances.

Grâce à l'extrême mobilité du capital, le pouvoir politique des STN est à la mesure de leur pouvoir économique. Ainsi le capital transnational peut se soustraire aux contrôles exercés sur lui dans le cadre de l'État national. Désormais, l'État se trouve en position de faiblesse vis-à-vis du capital transnational, qui peut lui imposer ses conditions, par un chantage à l'investissement ou à la fiscalité.

L'État ne peut donc plus jouer son rôle de régulation et de répartition des richesses. C'est donc au mouvement syndical ainsi qu'aux partis politiques de freiner l'emprise croissante des sociétés transnationales. Je veux croire que le mouvement socialiste, au moins en partie, a conservé une capacité à s'organiser internationalement – et je ne parle pas de l'Internationale socialiste, qui est un club de notables et pour le reste une coquille vide. Je pense qu'il faut s'opposer aux privatisations, qui renforcent encore davantage le pouvoir des STN, et qu'il faut défendre le service public dans une perspective plus large du bien public. Mais je ne pense pas que cette bataille peut être gagnée en nous exilant intellec-

tuellement et politiquement dans un réduit national-étatique.

Sur le marché du travail

Le marché du travail aussi se transforme. En raison de la fluidité des communications et de la mobilité du capital, les travailleurs de tous les pays sont en concurrence. Là aussi, les STN sont en mesure d'exercer un chantage à l'investissement, non seulement sur les États mais aussi sur les syndicats.

Tout aussi inquiétante que les délocalisations, la restructuration des processus de production. Les entreprises « dégraisent », c'est-à-dire qu'elles conservent un noyau de travailleurs hautement qualifiés et de techniciens, et qu'elle sous-traient la plus grande partie possible de la production à d'autres qui sous-traient à leur tour, pour aboutir finalement au travail à domicile.

L'entreprise moderne est la coordinatrice d'opérations de sous-traitance en cascade, hors structure, mais dépendantes, et qui peuvent se trouver n'importe où dans le monde, offrant des conditions de travail et de salaire qui se dégradent au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre vers la périphérie.

Retenons encore que les principaux pays qui fournissent la main-d'œuvre la meilleur marché du monde sont des dictatures. La Chine draine le quart des investissements directs étrangers (IDE) dans le monde; le Vietnam accueille une des principales usines Nike, alors que l'Indonésie, autre grand pôle d'attraction des IDE, sort à peine de plus de trente ans de dictature militaire. On pourrait multiplier les exemples. En d'autres termes, le « marché global du travail » n'est pas du tout un « marché » au sens classique du terme, régi par des lois économiques. Il est régi par des lois politiques, par l'intervention de l'État sous forme de répression policière et militaire.

La syndicalisation des travailleurs du marché global du travail implique donc très souvent une lutte pour les droits élémentaires de la personne, en commençant par le droit à la vie. ■

Bayer a-t-il été sacrifié ?

Le déferlement des tests aux conclusions divergentes suggère une guerre économique plutôt que de la négligence de la part des géants pharmaceutiques.

Le 8 août 2001, l'entreprise Bayer retirait le Baycol-Lipobay du marché. On connaît les remous qui ont suivi : chute boursière, offre de rachat de la division pharmaceutique par Roche (vingt milliards de dollars), plainte collective aux Etats-Unis menée par l'avocat Ed Fagan.

Négligence d'une pharma, mauvaise qualité des études cliniques, légèreté des prescripteurs, ou guerre sans merci entre les firmes pour un marché en explosion ?

J'ai analysé ici-même, il y a une année (DP 26 septembre 2000), le formidable marché des statines, ces « anti-cholestérols » dont le Lipobay fait partie. Le marché s'est développé exponentiellement : on est passé du traitement post-opératoire de patients cardiaques au traitement préventif primaire, sans que la démonstration de l'efficacité de ces médicaments dans les conditions réelles de prescription et de traitement « en ville » soit réalisée.

Les statines, bonnes à tout faire

La pression qui s'exerce sur la prescription des statines se renforce. Peu avant l'affaire Bayer, deux grands producteurs concurrents (Merck et Bristol-Myers) en avaient demandé la vente libre à bas dosage ; une enquête du magazine *Time* suggérait que deux cardiologues sur trois (aux Etats-Unis) prenaient ces statines à titre préventif ; des premières études cliniques montraient une réduction de 30 % des risques d'attaques cardio-vasculaires, même parmi les personnes au taux de cholestérol normal. Bref, on serait tout près de devoir mettre des statines dans l'eau potable... surtout si on leur prête des effets anti-inflammatoires, antitumoraux, voire anti-Alzheimer ! D'un côté, donc, l'effet est vérifié : l'introduction des statines a réduit la mortalité des survivants à des attaques cardiaques de plus de 40% en cinq ans ; de

l'autre, on annonce la pilule miracle, avec pression publicitaire sur les médecins, combinée à celle des patients, qui préfèrent la pilule au régime.

Conclusions divergentes

Mais il n'y a pas de pilule miracle. Ces médicaments anti-cholestérol sont en fait des inhibiteurs d'une enzyme – HMG-CoA reductase – qui n'est pas exclusivement impliquée dans la voie de synthèse du cholestérol. Le mode d'action de ces statines est donc multiple. Les effets secondaires ont été recensés rapidement, y compris la destruction de tissus musculaires (rhabdomyolyse), cause du retrait du Lipobay. Les lecteurs de la revue française *Prescrire*, par exemple, connaissaient dès 1990 le risque d'atteinte musculaire qui lui est lié. Le 16 juillet 2001 (trois semaines avant son retrait), l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) renforçait la sécurité d'emploi du Lipobay à la suite d'une évaluation scientifique : le risque de rhabdomyolyse est rare quand le Lipobay est utilisé seul. Vingt-neuf cas de rhabdomyolyse, dont un décès, avaient été notifiés en France. Même un médecin extrêmement consciencieux et qui suivrait les essais cliniques n'aurait pu imaginer un drame. Le 8 août 2001 on le sait, la Food and Drug Administration (FDA) indiquait trente et un décès liés à des rhabdomyolyses sévères associées à la prise du Lipobay, cas d'ailleurs non précédemment publiés dans la littérature scientifique. A trois semaines d'intervalle, deux agences gouvernementales parvenaient à des conclusions très contrastées !

Guerre économique

Les statines sont prescrites pour éviter des risques (une deuxième attaque cardiaque par exemple), et de ce fait, peut-

être, les patients ne tolèrent-ils pas les effets secondaires. Dix millions d'Américains prennent des statines, qui ont sauvé des milliers de vie et provoqué une dizaine de morts. On ne peut guère faire mieux, pour le dire brutalement, sinon d'ajuster la prescription comme le proposait l'Afssaps.

Rien, à part le déferlement massif dans la prescription, est donc hautement anormal dans l'histoire des statines. Médicaments chers et lucratifs (3 dollars pièce), l'explication serait-elle du côté de la guerre économique (comme suggéré dans un article du *Courrier*) ? Bayer était à la fois un *player* récent et minoritaire aux Etats-Unis ; il était aussi le plus petit des géants distribuant des statines. A-t-il été sacrifié pour ne pas menacer l'immense marché des statines ? *ge*

Source : *Le Courrier* 21 août 2001 ; *Le Monde*, 11 septembre 2001.

L'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) se trouve sur agmed.sante.gouv.fr/.

Géométrie variable

L'élection du Grand Conseil genevois débute cette semaine par correspondance. Morne campagne. Les radicaux affichent partout trois engagements : les notes à l'école primaire, les logements et la traversée de la rade (Graal supposé des automobilistes). Dans la gare Cornavin, sur le quai du train régional, il n'y en a toutefois plus qu'un : le raccordement ferroviaire La Praille-Eaux-Vives (maillon manquant d'un réseau ferroviaire régional franco-valdo-genevois) ! Selon le mot attribué à Jacques Chirac, les promesses n'engagent que ceux qui y croient. *fb*

La salade des labels

Dans le cadre du programme européen Interreg II, la Fédération romande des consommateurs et le Centre Technique Régional de la Consommation Rhône-Alpes ont organisé une journée de conférences sur le thème des signes de qualité dans l'agroalimentaire. Cette réflexion a également donné lieu à un sondage, réalisé parallèlement en Suisse et France.

Critères déterminant le choix

«Le consommateur achète en premier avec son cœur, ensuite il met la main sur son porte-monnaie, finalement il chausse ses lunettes», dixit la représentante de l'Institut National Français de la Consommation (INC). Plus de 90% des personnes interrogées, en effet, mentionnent l'aspect et la fraîcheur comme premier critère important. Le prix vient en seconde position; la

composition, l'utilisation pratique et la provenance, quant à eux, ne guident les choix que de 40% des consommateurs environ.

A noter que le classement par ordre d'importance des critères varie légèrement entre la France et la Suisse; dans notre pays, la composition devance le prix.

Marques ou labels?

Une forte majorité de consommateurs affirme faire la différence entre une marque commerciale et un label. Le Label Rouge est le signe le plus connu par les Français, comme par les Suisses (73%). Le label suisse spontanément le plus cité est le Bourgeon (14,5%); il est suivi par COOP Natura Plan (9%), qui est pourtant typiquement une marque commerciale. Preuve que la salade des labels est une réalité: plus de 1000 noms ont été cités sur le quelque neuf cent questionnaires

remplis par les Romands!

Conséquence logique de cette jungle des labels, les consommateurs leur accordent une confiance à géométrie variable. Moins de 13% des sondés suisses considèrent toujours le label lors de leurs achats. 65,5% quelquefois. Quant à la marque, 7% des Romands y prêtent toujours attention, 78% quelquefois.

Des sensibilités différentes

En France voisine, un label est avant tout perçu comme un gage de qualité supérieure. Chez nous par contre, il évoque le mode de production.

Dans le cadre de la construction européenne, 76% des Suisses se prononcent en faveur d'une normalisation, permettant l'utilisation des mêmes logos et labels sur tout le continent. Cela leur permettrait avant tout un choix facilité à l'étranger (63%). Cela entraînerait également une

amélioration de la qualité (62%) et une standardisation des produits (53%).

Pas de label officiel en Suisse

En Suisse comme en France, la situation en matière de signes de reconnaissance est peu satisfaisante pour le consommateur. La surenchère des appellations entraîne plus la confusion que l'information. Il existe cependant quelques différences majeures entre les deux pays. Contrairement à la France, la Suisse ne protège que les dénominations – biologiques, AOC, IGP – mais ne détermine pas le visuel. Ce qui explique, notamment pour le bio, le foisonnement de sigles présents sur le marché suisse, pour des critères d'exigences pratiquement équivalents.

J'achète mieux, septembre 2001, No 295.

Expo

Laténium

Les Neuchâtelois se sont offerts et nous ont offert, merci, un musée archéologique vivant. C'est d'abord la mise en valeur d'un parc et d'un paysage superbes, tout le lac se découvrant en enfilade, avec le mouvement si harmonieux de ses rives qui semblent, sous cet angle, n'avoir pas été urbanisées.

Outre l'animation du parc (maison lacustre, barque reconstruite à l'identique, surfaces archéologiques), à souligner les plans d'eau surélevés

restituant les niveaux antérieurs du lac et offrant aux salles ouest du musée des prolongements plaisants dans le jeu vitré extérieur et intérieur.

L'exposition elle-même est conçue en remontant le temps. C'est à la fois, depuis la renaissance et le moyen-âge, l'histoire de ce pays qui n'était pas encore un canton, mais qui, à l'âge du bronze et du fer, a livré des objets-témoins exceptionnels d'une civilisation implantée sur les rives du lac. La Tène a eu

l'honneur de donner son nom à une période de l'âge du fer. La civilisation celte a laissé relativement peu de pièces en Europe. On le constate au Musée du Mont Beurray que François Mitterand a fait construire au pied de la citadelle de Bibracte. En comparaison européenne, le Laténium est exceptionnellement riche en objets celtes ornementaux et pratiques d'une remarquable finesse. Cette réussite permet de ne pas désespérer de la vitalité cantonale. *ag*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (ge), André Gavigliet (ag), Yvette Jaggi (yj), Charles-F. Pochon (cfp), Albert Tille (at)

Forum:
Dan Gallin

Composition et maquette:
**Allegra Chapuis
Géraldine Savary**

Responsable administratif:
Marco Danesi

Impression:
Rusckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9
www.domainepublic.ch